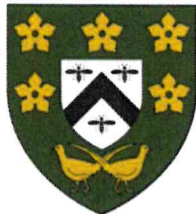


VILLE DE SALBRIS



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER
ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-
LANTHENAY
Canton de la Sologne
COMMUNE DE SALBRIS

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 041-214102329-20240212-ARR_AG_04_24-AI



ARRETE MUNICIPAL N° AG-04-24

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS, À **MADAME CATALINA CHAPERON**, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités locales (CGCT) et notamment son article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 constatant l'élection des adjoints au maire ;

Vu la délibération n° 20-60 du Conseil municipal du 03 juillet 2020 fixant à 7 le nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°20-62 du Conseil municipal du 17 juillet 2020 attribuant au Maire diverses délégations de pouvoir en application de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération n°2023-122 du 13 novembre 2023 retirant les fonctions du 6^{ème} Adjoint,

Vu le nouveau tableau du Conseil municipal plaçant Mme Aline VIGNEULLE en position de 6^{ème} adjoint,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du nouveau 7^{ème} adjoint en date du 29 janvier 2024,

Souhaitant une nouvelle répartition des délégations de fonction des adjoints et Conseillers délégués,

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté n°SG-09-2020 portant délégation à **Mme Catalina CHAPERON**, Conseillère municipale est abrogé.

Article 2 : **Madame Catalina CHAPERON**, Conseillère municipale est déléguée en charge **des solidarités et de la citoyenneté**.

Article 3. Les présentes délégations prennent effet à compter de la date de notification et légalisation dudit arrêté en Préfecture.

Article 4. Le présent arrêté sera transmis :

- à Madame la Sous-Préfète de Romorantin-Lanthenay,
- au Procureur de la République,
- à Monsieur le trésorier du SGC de Romorantin-Lanthenay,

et notifié à Madame Catalina CHAPERON

Fait à Salbris, le 12 février 2024

Le Maire:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 14/02/2024
Publié ou notifié le 14/02/2024

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Notifié le, 12/02/24

Catalina CHAPERON

Le Maire,

Alexandre AVRIL

